VILLE DE
MARSEILLE

2&3 Mairie d'arrondissements Marseille

Numéro de la consultation: 2022_17202_0048

RÉAMÉNAGEMENT DU PLATEAU SPORTIF BUSSERADE

CAHIER DES CLAUSES FONCTIONNELLES ET TECHNIQUES (C.C.F.T.)

Procédure de passation: **MAPA ouvert sans BOAMP**

Table des matières

1. Généralités....3
2. Consistance des prestations....3
3. Normes, réglementations et qualifications....3/4
4. Responsabilités du titulaire du marché....4
5. Sujétions et obligations diverses....4
6. Description des lieux....5
7. Définition des besoins:....5
8. Spécificité, visite....5/6
9. Vérification et mise en service....6

1 Généralités

Le présent Cahier des Clauses Fonctionnelles et Techniques a pour objet la réfection du plateau sportif de la Busserade 58 rue Cavaignac 13003 Marseille avec réaménagement total de l'assiette.

2 Consistance des prestations

L'exécution des prestations comprend:

=> la fourniture des matériels consommables,

=> les diagnostics obligatoires et nécessaires à la réalisation de la prestation

=> les essais et contrôles (test de résistance...), seront à la charge de l'entrepreneur, sous contrôle du Maître d'œuvre.

=> les installations et signalisation de chantier y compris panneaux d'information le cas échéant

=> la conformité aux normes et à la législation en vigueur des réalisations.

=> l'évacuation des matériaux, le repliement des installations de chantier et la remise en état des lieux en fin de chantier,

=> la fourniture à la personne publique du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) lors de la mise en service des installations, ainsi que les tests de conformité relatifs aux agrès sportifs.

=> le titulaire du marché doit avoir à sa disposition le personnel habilité ou agréé, et le matériel nécessaire à la bonne réalisation des prestations,

=> le titulaire du marché est responsable du choix du mode de réalisation et de l'exécution des prestations. Les agréments accordés lors des prestations laissent subsister l'entière responsabilité du titulaire du marché pour tout accident ou dommage pouvant survenir du fait de cette réalisation,

=> un coordonnateur de sécurité peut être nommé par la personne publique, le titulaire du marché se conformera alors à toutes ses prescriptions,

3 Normes, réglementations et qualifications

Les matériaux et matériels utilisés pour la réalisation des installations faisant l'objet du présent marché, sont conformes aux Normes Françaises Homologuées ou équivalentes.

Outre les prescriptions techniques particulières contenues dans le présent document, l'exécution des ouvrages et l'ensemble des matériels fournis ou mis à disposition par le titulaire du marché sont soumis aux normes homologuées, règles, DTU et prescriptions en vigueur au moment de la réalisation des prestations.

Il appartient au titulaire du marché de s'assurer de la réactualisation périodique des Normes en vigueur et de leurs mises à jour.

Pour tout les matériels dont la fourniture est à sa charge, le titulaire du marché doit pouvoir fournir toutes les justifications précisant que ces matériels sont bien conformes aux prescriptions édictées dans le présent C.C.F.T. .

A défaut de stipulation dans ces documents concernant certains de ces matériaux et matériels, ou dans le cas de dérogation à certaines dispositions de ces documents proposés par le titulaire du marché, ce dernier doit préciser les caractéristiques et les essais de contrôle auxquels ils doivent satisfaire.

4 Responsabilités du titulaire du marché

Le titulaire du marché est entièrement responsable de tous les accidents survenus du fait ou à l'occasion des dits prestations.

5 Sujétions et obligations diverses

Les prix proposés par le titulaire du marché prennent en compte l'ensemble des prestations et obligations détaillées ci-dessous:

- Les sujétions inhérentes aux réunions de chantier.
- La réception des ouvrages en état de fonctionnement.
- Au fur et à mesure de l'exécution des prestations, il procède à l'enlèvement des déchets et matériaux qui encombrent le site.
- En cas de nomination d'un coordinateur de sécurité, le titulaire du marché élabore un Plan Particulier de Sécurisation et de Protection de la santé (P.P.S.P.S.) en accord avec le Plan Général de Coordination (P.G.C.)
- Les sujétions engendrées par le respect des prescriptions et des arrêtés des autorités compétentes.
- Les frais de modifications nécessaires provenant de mal façons reconnues lors de la réception des ouvrages.

- L'information de la personne publique en ce qui concerne les difficultés rencontrées en cours de chantier pour la prise de décisions nécessaires afin de ne pas retarder l'exécution du chantier.

6. Déscription des lieux

Superficie de 2170m2 soit 43,2m par 50,2m, accessible par un portail et portillon.
Ce plateau sportif est clôturé par des grilles ou murs surmontés d'un pare-ballons.
Il est divisé en deux parties :
1/ 1 mini-foot sur la longueur, 2 baskets sur sa largeur ainsi que 3 minis tennis avec un banc et une poubelle
2/ 1 hand sur sa longueur, un banc et une poubelle.
Son revêtement est un enrobé revêtu d'un EPDM vétuste.
Son emprise est également impactée par six mâts d'éclairage.

7. Définitions des besoins

La Mairie de Secteur souhaite une rénovation avec réaménagement des aires de jeux. Les entreprises sont invitées à proposer différentes implantations.
Le prestataire est tenu de communiquer les fiches techniques du matériel, un plan des différentes implantations. Ultérieurement un visuel 3D pourra être demandé.
Les besoins de multi-activités en simultanées sont :

7.1 Mini-foot

- un mini-foot en synthétique avec garniture sablé ou pas et cages combi-sport avec barreaudage (filets à proscrire). Une séparation physique est à prévoir avec le reste de l'emprise.

Pour le revêtement synthétique du mini foot, il est demandé aux entreprises de fournir :
- un échantillon du synthétique
- une garantie minimum de huit ans.
- les fiches techniques
- détail du procédé de pose avec ou sans garnissage.

7.2 Aménagement Plateaux

- deux basket à trois cages combi
- un Handball
- un Volley ball

La réfection du revêtement pourrait s'orienter vers :
- revêtement béton bitumineux coloré.
- réfection rebouchage des trous au mortier PU, primaire et deux couches de peinture polyuréthane
- retopping de l'EPDM
- dépose de l'EPDM avec reprise de l'enrobé primaire.

Selon le choix le plus adapté et économique proposé par l'entreprise.

Il est demandé aux entreprises de fournir les fiches technique et un détail du procédé de pose.

8. Spécificité, visite

Le titulaire est ainsi réputé avoir pris connaissance du terrain en se rendant sur les lieux, et en avoir reconnu le relief, l'environnement immédiat et toutes les contraintes qui en résultent pour l'exécution des prestations.

Le fait d'avoir soumissionné suppose que les candidats ont obtenu tous les renseignements nécessaires à la parfaite réalisation des prestations, et qu'ils s'engagent à exécuter les prestations dans les règles de l'art, et ce, sans jamais pouvoir prétendre à aucun supplément sur les prix convenus.

Les candidats remettront donc leur offre en prévoyant les éventuelles difficultés d'accès, d'approvisionnement ou autres, sans pouvoir tenter ensuite de revenir sur le prix global et forfaitaire du marché.
Ils ne pourraient se prévaloir à la conclusion du marché d'une connaissance insuffisante du site.

Contact pour la visite M. Martino Louis lmartino@marseille.fr tel 06 32 87 18 23

9. Vérifications et mises en service des installations

A la réception des installations, il est procédé aux essais des installations en présence d'un représentant de l'Administration. La remise du DOE et rapport des tests de résistance des agrès. Dans le cas d'une réfection de l'assiette en béton bitumineux une mise en charge en eau de la surface par l'entreprise est demandée, ce afin de vérifier l'absence de flash, qui peuvent nuire à l'exploitation.